

LE Canard



Janvier 2022



DES TERRITORIAUX
DU GRAND EST

Élections
Professionnelles 2022
→

La grande Famille
UNSA →

Toute l'équipe
UNSA Territoriaux du
Grand Est vous souhaite
une bonne année 2022,
lumineuse et sereine !

ELECTIONS
PROFESSIONNELLES
La famille UNSA
garde son cap !

A l'UNSA on
fait la chasse aux
idées reçues...

Nul ne peut atteindre l'aube sans
passer par le chemin de la nuit.

Khalil Gibran (1883-1931)



Edito

STOP ! Ça suffit ! Jetzt langt's ! Vous n'aurez pas l'Alsace et la Moselle !

L'Alsace-Moselle bénéficie de 2 jours fériés calendaires supplémentaires, ce qui fait couler beaucoup d'encre pour pas grand-chose. Cette situation n'est pas liée au passage aux 35 heures (Loi Aubry) mais bel et bien à l'Histoire de ces 3 départements. [Cliquez pour connaître ces dispositions](#)

Ceci au même titre que les départements d'Outre-Mer, lié à l'abolition de l'esclavage, n'en déplaît à certains, cela fait partie du droit local en vigueur.

Dans notre prochain « Canard », nous développerons dans les grandes lignes la problématique du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale. **Je remercie aussi ceux dont la grande sagesse devrait les conduire à cesser de nous « emmerder » sur ce sujet.**

Non, les agents publics de la FPT ne chôment pas et ne sont pas des nantis. Ils ont toujours répondu présents, malgré les circonstances difficiles pour tout le monde, même en Alsace-Moselle.

Alors, **stop aux idées reçues !** Arrêtons d'opposer l'Alsace et la Moselle au reste de la France, arrêtons d'opposer le public au privé, arrêtons d'opposer les vaccinés aux non vaccinés, arrêtons d'opposer les jeunes aux vieux, les vieux aux jeunes...

Signé : Une citoyenne alsacienne, dans le Grand Est, en France - **Sylvie WESSLER**

À VOS AGENDAS

2022... ANNÉE DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES !

Nouvelle année, nouveau look ! On garde le cap. Les prochaines élections professionnelles se dérouleront cette année, **le 8 décembre ! Notez bien cette date.**

En pied de nez à la morosité ambiante qui traîne depuis la crise sanitaire, nous avons décidé au travers de **la lunette télescopique de l'UNSA Territoriaux** de vous offrir chaque mois, à travers des interviews de nos collègues, des petits jeux, des dessins humoristiques, une vision juste mais aussi parfois drôle et satirique, de tous ces métiers de la Territoriale qui font la richesse de notre Fonction Publique et donnent vie à nos collectivités.

Nous espérons que vous prendrez plaisir à nous lire et surtout à sourire !

Restez attentifs, vous êtes peut-être le prochain dans l'œil de notre lunette ! Vous vous reconnaîtrez !



CODE DE LA FONCTION PUBLIQUE : LA PARTIE LÉGISLATIVE PUBLIÉE

Le 5 décembre 2021, la partie législative du [Code Général de la Fonction Publique](#) été publié au Journal Officiel. Ce code, qui se présente sous la forme d'une ordonnance législative, est la conséquence de la Loi de Transformation de la Fonction Publique qui en prévoit sa création dans son article 55.

C'est un point positif de la Loi puisque ce code permet de regrouper dans un document unique, facile d'accès, l'ensemble des mesures législatives concernant les trois versants de la Fonction Publique. Il remplacera tous les textes législatifs concernant notre Statut à partir du 1^{er} mars 2022, date de sa mise en application.

Désormais les fonctionnaires disposent d'un code qui est **l'équivalent du code du travail** pour le secteur privé et qui consacre avec force de Loi, la particularité du Statut des fonctionnaires et des agents publics en général. Nous sommes 5,6 millions, soit un salarié sur 5. **La Fonction Publique Territoriale représentant 1,9 millions d'agents dans cet ensemble.**

Ce projet de code avait été présenté aux organisations syndicales courant 2021 et fait l'objet pendant tout l'été 2021 d'un gros travail de relecture et d'amendements rédactionnels par les représentants de notre Fédération et de l'UNSA Fonction Publique, pour l'améliorer. Il faut cependant regretter que la codification ne concerne pas la partie réglementaire pour l'instant et que nous devons encore composer pendant quelques années avec les nombreux décrets d'application qui précisent notre Statut.

LES 8 « LIVRES » DU CODE

[Cliquez sur le lien pour accéder à la présentation des 8 « livres » du Code de la Fonction Publique](#)



C'EST D'ACTUALITE

Hausse du minimum de traitement

AU 1^{er} JANVIER 2022

Pour enfin aligner les premiers indices de la Fonction Publique (catégorie C) sur le SMIC (qui passera à 10,57 €, soit 0,9 % d'augmentation, avec 1603,00 € brut pour un temps plein, et 1269,00 € net par mois), le [décret n° 2021-1749 publié le 23 décembre 2021](#) porte ainsi le minimum de traitement pour un agent public à temps plein à **1607,31 € brut au 1^{er} janvier 2022**.

Il était temps pour le premier employeur de France de respecter la loi qu'il impose au privé, mais qu'il n'appliquait qu'en fin d'année par un rattrapage nommé « indemnité différentielle ».

EFFET PERVERS ET STAGNATION DES CATÉGORIES B ET A

On assiste à un blocage du point d'indice, à un manque de revalorisation des grilles des catégories A et B et donc un « tassement » de ces grilles. De plus, les grilles de rémunération des agents de catégories C et B commencent au même indice, 343 !

Pour la catégorie A ce n'est guère mieux, ce qui impose de toute urgence une nouvelle réflexion et surtout revalorisation sur l'ensemble des grilles (B et A) comme le revendique l'UNSA. Cela sera le cas durant les travaux de la conférence sur les perspectives salariales demandée au gouvernement et qui se déroule jusqu'en février 2022.

Pour la catégorie C, l'UNSA n'a cessé de solliciter une revalorisation, c'est chose faite !

LES PRINCIPALES AVANCÉES

Les échelles indiciaires des agents territoriaux de catégorie C (C1, C2 et C3) ainsi que celles des cadres d'emplois des agents de maîtrise, des agents de police municipale, des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels et du corps des agents de police municipale de Paris, seront également revalorisées (décrets n°2021-1818 et n°2021-1819).

Les agents de catégorie C bénéficient en outre d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle d'une année : [voir le décret](#). Attention : ces dispositions ne s'appliquent pas aux auxiliaires de puériculture relevant, au 31 décembre 2021, du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture ni aux auxiliaires de soins relevant, à la même date, de la spécialité aide-soignant du cadre d'emplois des auxiliaires de soins, ces agents étant reclassés au 1^{er} janvier 2022 dans des cadres d'emplois de catégorie B.



SUSPENSION PROLONGÉE DE LA JOURNÉE DE CARENCE



Pour ce qui est des règles relatives au jour de carence pour les agents testés positifs, il faut noter que le [Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale \(PLFSS\)](#) prévoit que cette suspension « demeure applicable jusqu'à une date fixée par décret et au plus tard le 31 décembre 2022 ».

Retrouvez notre actualité :



Pour l'environnement :
Partagez le « Canard » !
Après l'avoir lu,
ne le jetez pas !



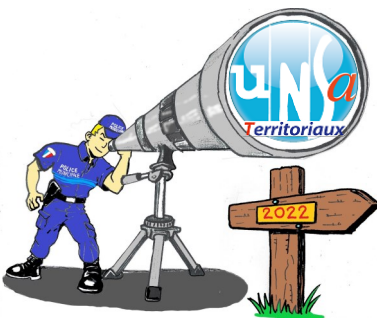
CE MOIS-CI NOUS VOUS PRÉSENTONS JEAN-MARC, POLICIER MUNICIPAL

UNSA : Jean-Marc, depuis quand exerces-tu ton métier ?

Je suis entré en police municipale (alors police rurale) à Strasbourg en 1978. J'ai exercé mon métier en zone police dans une grande ville (Strasbourg), une ville moyenne (Illkirch-Graffenstaden) puis en zone gendarmerie dans une petite ville (Molsheim) pour finir dans une police pluri-communale composée de 6 communes. Mes 43 années d'expérience me permettent de dire qu'il n'y a pas **UNE** police municipale mais **DES** polices municipales. **Les pouvoirs sont identiques, mais ne sont pas exercés de la même manière dans toutes les communes.**

UNSA : Quelles sont les missions quotidiennes d'un policier municipal ?

Trop souvent les gens ne nous connaissent qu'à travers la verbalisation qui ne représente qu'une infime partie de notre métier. Les missions les plus courantes sont : sécurisation des entrées et sorties des écoles, médiation des conflits du voisinage, gestion des aires des gens du voyage, encaissement des droits et mise en place des marchés, vérification conformité permis de construire, sécurisation et encadrement des manifestations municipales, informations destinées aux administrés, gestion de la vidéoprotection, en clair tout ce qui a trait à la sécurité et à la tranquillité des administrés. Si dans les grandes villes il y a des services dédiés pour chacune de ces tâches, dans les villes petites et moyennes, ce travail incombe aux policiers municipaux.



Fonction Publique pouvant être copiée sur celle qui existe chez les pompiers. Aujourd'hui notre grille atypique fait qu'un agent, quelle que soit sa catégorie, arrive en bout de carrière en dix ans.

- L'obtention du statut d'agent de police judiciaire et après examen, pour ceux qui le souhaitent, d'officier de police judiciaire, uniquement pour les infractions au code de la route.
- L'armement obligatoire des policiers municipaux. Un grand nombre de mes collègues sont souvent primo intervenants et n'ont rien d'autre pour se défendre qu'une matraque ou une bombe lacrymogène. **Il est primordial que les élus des CT, dans le contexte actuel d'augmentation de la délinquance et des incivilités comme le confirme tous les jours l'actualité, prennent conscience de la nécessité de protéger leurs agents qui sont sur le terrain de jour comme de nuit.**

La profession de policier municipal est riche en contact humain et en interventions diverses. C'est un métier où il vous faut prendre des décisions très rapidement, sans vous tromper, car la moindre erreur ne pardonne pas et peut avoir de fâcheuses répercussions.

STOP aux idées reçues !

Un policier municipal ne passe pas son temps à ça...



UNSA : Avantages et inconvénients de ton métier, améliorations ?

Notre profession a connu nombre d'avancées pendant toutes ces 25 dernières années. La loi n° 99-291 (dite "loi Chevènement") et la loi du 21 janvier 1995 ont vraiment posé le socle de notre profession en nous incluant, au même titre que la police et la gendarmerie nationale, dans la répression de la délinquance et le maintien de l'ordre public, en ne nous cantonnant plus uniquement aux compétences que nous confiait le maire. **Par contre, il reste un certain nombre de combats à mener :**

- L'inclusion de la prime de fonction dans le salaire de base. La création d'une véritable grille d'avancement « Police Municipale » au sein de la



UNSA TERRITORIAUX
UNION DEPARTEMENTALE DU BAS-RHIN
UNION REGIONALE GRAND EST
19, Rue des Vignes
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
Tél. 03 88 24 11 09 Mail : unsa67@orange.fr

**UNION REGIONALE
GRAND EST**

Permanences téléphoniques :
Tous les jours ouvrés (lundi à vendredi) :
8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00

Equipe de rédaction et de conception graphique :

Sylvie WEISSLER, Lucienne BRASSEUR, Gaby LEGROS, Philippe KRAUSS,
Cécile WATTRON - **Illustrations Christophe WATTRON**

Rejoignez-nous : Sur notre site : rubrique « Infos pratiques / Comment adhérer ? » (ou cliquez sur les liens) : Le [BULLETIN D'ADHESION](#) Le [FORMULAIRE SEPA](#)

Sachez que : La cotisation syndicale ouvre droit à un **crédit d'impôt égal à 66 %** du montant annuel cotisé (article 23 de la loi n° 2012-1510).

